

Limoges, le 1^{er} septembre 2022

Rentrée scolaire 2022-2023



© Ville de Limoges

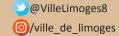
Les écoles visitées par Émile Roger Lombertie, Maire de Limoges :

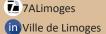
- écoles maternelle et élémentaire de Joliot-Curie, 48 et 54 rue du Maréchal-Juin
- écoles maternelle et élémentaire de Montmailler, 8 et 10 rue des Anglais

Contact presse Ville de Limoges :

Marine Guitard Chef de projets 05 55 45 98 94 / 07 65 17 85 83 marine.guitard@limoges.fr Suivez l'actualité de la Ville : limoges.fr







Rentrée scolaire 2022-2023



SOMMAIRE

- 3 Protocole sanitaire dans les établissements scolaires de la rentrée
- 5 La rentrée scolaire 2022-2023
- 5 Effectifs de la précédente rentrée (2021)
- 5 Coût de l'éducation en 2022
- 6 Les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2022-2023
- 7 Le portail jeunesse
- 9 Les activités périscolaires : le mercredi dans les accueils de loisirs
- 9 Le recrutement des animateurs-surveillants
- 9 Le dispositif « 100% réussite » ; la cité éducative
- 9 Le Programme de réussite éducative (PRE)
- 10 Les petits déjeunes dans les écoles REP
- 11 Intervention des ETAPS dans le temps solaire
- 12 Chiffres clés de la rentrée 2022-2023
- 13 Le numérique dans les écoles
- 13 Plan numérique pour l'école
- 14 Un Environnement numérique de travail (ENT)
- 15 La restauration scolaire
- 15 Des restaurants scolaires réaménagés réservation et tarifs
- 16 & 17 Les différentes actions de santé menées la formation des cuisiniers
 - 17 Ouverture du restaurant scolaire Aristide Beslais
 - 18 Les travaux de rénovation dans les écoles
 - 18 Les travaux réalisés durant l'été
 - 18 L'extension et la restructuration du groupe scolaire Condorcet -Roussillon
 - 21 La restructuration de l'école élémentaire René Blanchot
 - 22 Le conseil municipal des enfants au travail



Protocole sanitaire dans les établissements scolaires de la rentrée

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse maintient l'enseignement en présence, en lien avec les autorités sanitaires. La stratégie repose sur un enseignement en présentiel, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et des établissements scolaires, en cohérence avec les règles applicables en dehors du milieu scolaire.

Le nouveau protocole prévoit un socle et **3 niveaux** de mesures seront appliqués en fonction de la situation épidémique du pays :

niveau 1 / niveau vert - vigilance modérée : accueil en présentiel de tous les élèves ;

niveau 2 / niveau orange - vigilance accrue : accueil en présentiel de tous les élèves ;

niveau 3 / niveau rouge - évolution défavorable du contexte sanitaire : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite.

∠ Limitation du brassage des élèves : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupe de classes ou niveau) n'est pas obligatoire.

Les points ci-après appellent une attention particulière à partir du niveau 2 (niveau orange) :

☑ La circulation des élèves dans les bâtiments: les déplacements des élèves sont limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers). Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

▶ Port du masque : les règles relatives au port du masque applicables aux adultes et aux enfants en population générale s'appliquent au milieu scolaire (les règles applicables à l'espace public pour les espaces extérieurs et celles applicables aux établissements recevant du public de même nature pour les espaces intérieurs), présentées sur le site education.gouv.fr. Des mesures locales peuvent être prises par les autorités préfectorales, elles peuvent concerner l'espace scolaire.

Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Rentrée scolaire 2022-2023



Nentrée scolaire en maternelle : à titre exceptionnel, les parents des enfants de petite section peuvent accompagner en classe leur enfant âgé de 3 ans le jour de rentrée. Ainsi, pour les parents qui ont besoin d'entrer à l'école (accompagnement d'un élève, récupération d'un enfant symptomatique, rendezvous avec un enseignant...), du gel hydro-alcoolique est mis à disposition aux entrées des écoles.

Aération des locaux : L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. A partir du niveau 1 (niveau vert), les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés durant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 10 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

La mesure de la concentration en CO2 à l'aide de capteurs permet d'évaluer facilement le niveau de renouvellement d'air. Il est fortement recommandé d'équiper les écoles et établissements scolaires de capteurs mobiles afin de déterminer la fréquence d'aération nécessaire pour chaque local ou pour contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique dans les bâtiments où l'ouverture des ouvrants est déconseillée voire impossible.

→ Hygiène des mains, des matériels et des locaux : le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité territoriale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est fortement recommandé dans le socle des mesures.

Restauration scolaire : concernant la restauration scolaire, l'application du niveau 2 > jaune est demandée : la stabilité des groupes est recherchée et dans la mesure du possible des mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré. Il est recommandé d'organiser un service individuel.

En fonction du contexte, pour les écoles qui disposent d'un restaurant sur place, le nombre de services pourra être augmenté afin de limiter les regroupements et les croisements importants.

Les tables des réfectoires sont nettoyées et désinfectées après chaque service.



© - Ville de Limoge



LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

Ce jeudi 1^{er} septembre, environ 9 000 élèves sont attendus dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Les effectifs réels ne seront connus qu'à l'issue de la rentrée scolaire.

□ EFFECTIFS DE LA PRÉCÉDENTE RENTRÉE

Pour mémoire, à la rentrée précédente (2021-2022), on recensait :

En maternelle : 156 classes En élémentaire : 283 classes

Soit au total un effectif de 8 838 élèves pour 439 classes.

☑ COÛT DE L'ÉDUCATION

Le coût de l'éducation par élève s'est établi à 2 951 € pour l'année 2021, ce qui représente un coût global annuel pour les finances municipales de plus de 26 millions d'euros.

Les principales dépenses sont réalisées au profit du temps scolaire (personnel des écoles, achats, fluides, travaux, sorties scolaires) et environ 40 % financent les activités périscolaires (restauration, garderies du matin et du soir, études).

Pour l'année scolaire 2022-2023, les crédits pédagogiques mis à disposition des enseignants s'élèvent à 394 000 € pour l'achat de fournitures et le financement des transports.





LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2022-2023

∠ Ouvertures de classes

- Maternelle Jules Ferry (8 classes au lieu de 7)
- Maternelle Les Homérides (4 classes au lieu de 3)
- Maternelle Corgnac (8 classes au lieu de 7)
- Maternelle Jean Montalat (7 classes au lieu de 6)
- Elémentaire Jacques Brel (7 classes au lieu de 6)

∠ Fermeture de classe

- Maternelle Jean-Marie-Amédée Paroutaud (fermeture de 2 classes et de l'école)
- Élémentaire La Monnaie, (fermeture de 2 classes et de l'école)
- Élémentaire Jules Ferry (16 classes au lieu de 17)
- Élémentaire Le Vigenal (9 classes au lieu de 10)
- Élémentaire Marcel Madoumier (10 classes au lieu de 11)
- Élémentaire René Blanchot (10 classes au lieu de 11)
- Primaire Victor Hugo (5 classes au lieu de 6)
- Primaire René Descartes (4 classes au lieu de 5)
- Primaire Édouard Herriot (14 classes au lieu de 15)
- → A l'issue de ces mesures, les écoles de Limoges comptent **433 classes**.



LE PORTAIL JEUNESSE > jeunesse.limoges.fr

Le portail jeunesse est accessible aux familles depuis la page d'accueil du site internet de la Ville <u>limoges.fr > "Mes démarches" > "Famille et jeunesse"</u>. Point d'entrée unique pour l'ensemble des démarches, ce portail simplifie l'accès des familles aux différents services et prestations proposés par la Ville de Limoges.

Sécurisé et accessible en ligne à toute heure, il permet aux familles de réaliser en toute simplicité différentes

démarches liées à la petite enfance, à la scolarité et aux loisirs de leur(s) enfant(s). Un rendez-vous peut être pris pour une inscription scolaire ou le réglement d'une facture.

Depuis son espace personnel, chaque parent peut ainsi :

- inscrire son enfant en crèche, à l'école, à la restauration scolaire et en accueil de loisirs ;
- gérer les réservations des repas, des jours de présence en accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances ;
- signaler un changement de situation, une absence ou toute information nécessaire à l'accueil de son enfant ;
- adhérer au paiement en ligne de ses factures et/ou au prélèvement automatique.

L'espace personnel offre aussi :

- un espace de stockage numérique sécurisé des documents et justificatifs ;
- un espace d'échanges avec la Ville ;
- une consultation de l'ensemble des démarches en cours ;
- un suivi de l'actualité : menus, dates des commissions d'admission en crèche, programmation des activités et des animations ;
- des informations pratiques : horaires des écoles, tarifs des services proposés, calendrier de facturation ;
- une consultation des règlements des crèches, des temps périscolaires et extrascolaires et financiers ;
- l'édition de documents : attestations, autorisations, fiches sanitaires.

\rightarrow 4 154 nouveaux espaces personnels ont été créés l'année scolaire dernière et près de 11 000 espaces personnels sont actifs pour cette rentrée.

Pour les familles rencontrant des difficultés dans l'utilisation de ce portail en ligne, la Ville de Limoges dispose de lieux ressources et de personnel formé pour les accompagner : les espaces multimédias au sein des bibliothèques et les antennes-mairie.





∠ LES RYTHMES SCOLAIRES

Les horaires des écoles s'échelonnent de 8h30 à 8h45 et de 16h30 à 16h45 pour la fin de la classe avec une pause méridienne de 2h05 ou 2h15.

Les horaires des écoles municipales ont été modifiés à la rentrée scolaire dernière pour diminuer la pause méridienne de 10 minutes. Celle-ci a été écourtée à 2h05, de 11h30 à 13h35 avec une sortie de classe à 16h35 dans 24 écoles et à 16h45 dans 5 autres écoles.

Les horaires de quelques écoles ont également été décalés en raison de contraintes de transports et de classes à horaires aménagés musique.

Les horaires des autres écoles municipales demeurent inchangées : 8h30-11h30 et 13h45-16h45.

△ Activités périscolaires

À l'issue de la classe, une récréation de 15 minutes permet aux parents de venir chercher leur(s) enfant(s).

Après la récréation d'un quart d'heure, trois options sont proposées :

- une étude gratuite de 45 minutes (élèves d'élémentaire gratuite)
- une étude gratuite de 45 minutes suivie d'une garderie pouvant aller jusqu'à 18h15 (élèves d'élémentaire payant)
- une garderie jusqu'à 18h15 (élèves d'élémentaire et de maternelle payant)

Les tarifs des prestations sont fixés en fonction du quotient familial. À titre indicatif, les tarifs de la garderie varient de 0,40 € à 1,35 € par jour et par garderie (matin et soir).

De plus, à compter de la rentrée de septembre 2022, un référent périscolaire sera présent dans chaque groupe scolaire, à plein temps ou à temps partiel selon la spécificité des écoles. Ils sont chargés de l'organisation d'un accueil périscolaire de qualité et sécurisé, de la gestion du personnel périscolaire des écoles, de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille et de la gestion administrative des activités périscolaires.

Ils seront présents dans les écoles entre 9h30 et 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire (leur temps de présence dépend de la taille et de la spécificité des écoles). Pour plus de précisions, les horaires et coordonnées des référents périscolaires sont disponibles sur le portail jeunesse.





∠ Le mercredi dans les accueils de loisirs

Pour la coupure hebdomadaire, les 6 accueils de loisirs de la Ville (Landouge, Jean-Montalat, Beaublanc, Léon-Berland, Jules-Ferry et Léon-Blum) accueillent les enfants après inscription et réservation dès 8h30 le matin et jusqu'à 18h15.

Trois offres sont proposées : un accueil à la journée avec un repas à midi, un accueil à la demi-journée sans repas (soit le matin soit l'après-midi) et un accueil à la matinée avec repas.



O- Ville de Limoges

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient

familial. Pour les familles bénéficiaires d'un passeport délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Vienne, un tarif réduit est appliqué par la Ville.

□ LE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS-SURVEILLANTS

La direction de la Jeunesse emploie des animateurs-surveillants pour encadrer les enfants sur les temps périscolaires. Pour cette rentrée scolaire, prés de 450 animateurs-surveillants sont recrutés.

∠ LE DISPOSITIF « 100 % RÉUSSITE »

À la rentrée 2022, le dispositif « 100 % réussite » est maintenu à Limoges dans les écoles élémentaires et maternelles situées en réseau d'éducation prioritaire (REP).

Cette mesure de réduction du nombre d'élève des classes de Grande Section de maternelle, CP et CE1 dans les quartiers d'éducation prioritaire a pour objectif de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) dès les premières années d'école. A cet effet, 3 classes supplémentaires de maternelle sont ouvertes dans les écoles Jean Montalat, Homérides et Corgnac.

∠ CITÉ ÉDUCATIVE

Le quartier de Beaubreuil a obtenu du ministère chargé de la ville, le label de cité éducative au mois de février dernier.

Depuis plusieurs années, la ville de Limoges s'est fortement engagée dans une démarche de coéducation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

C'est pourquoi, forte de cette expérience, la Ville conjointement avec la Préfecture et le Rectorat, ont présenté une demande de labellisation du quartier prioritaire de Beaubreuil.

Aujourd'hui, la cité éducative offre les conditions d'une meilleure coordination des dispositifs éducatifs pour la réussite des enfants et ouvre pour les jeunes des perspectives de formation et d'insertion professionnelle.





∠ LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le PRE s'adresse aux enfants et aux jeunes de 2 à 16 ans en situation de « fragilité », domiciliés ou scolarisés dans un quartier prioritaire de la Ville de Limoges. Ce dispositif prend en compte l'enfant/le jeune dans sa globalité, son environnement social et familial.

Il s'agit de construire un **projet personnalis**é favorisant sa réussite scolaire. Selon les problématiques repérées, l'enfant/jeune peut être orienté vers un parcours individuel de 2h par semaine ou des actions collectives mises en place les soirs, les mercredis ou pendant les vacances scolaires. Les accompagnements sont assurés par des intervenants du service PRE et des associations. Les jeunes sont repérés et orientés par la communauté scolaire et les partenaires de chaque quartier prioritaire. **Actuellement, 660 enfants bénéficient de ces accompagnements.**

Pour l'année scolaire 2022-2023, les ateliers collectifs débuteront le 7 novembre 2022.

L'implication des familles dans l'élaboration du parcours de leur enfant est essentielle. Le dispositif vise, donc, à accompagner et soutenir les familles dans leur fonction parentale. Il s'agit de renforcer les liens avec l'école et les structures associatives. L'action « Le temps des parents » offre aux parents un espace d'échange et de partage axés sur des thèmes en lien avec l'éducation. Ces temps animés par des professionnels se déclinent sous trois formes : les réunions à thèmes, les ateliers parentaux et les ateliers parents-enfants. Pour l'année scolaire 2021-2022, 169 personnes ont participé à ces temps d'échanges.

△ PETITS DÉJEUNERS DANS LES ÉCOLES REP

Cette année scolaire, l'opération "petits déjeuners" à l'école devrait être reconduite.

La Ville en lien avec l'État a souhaité apporter son soutien par la distribution de "petits déjeuners gratuits" dans les écoles maternelles et primaires des territoires les plus fragiles.

La distribution de petits déjeuners poursuit 2 objectifs majeurs : la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée et la mise en place d'actions d'éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage. Le petit déjeuner est accompagné d'actions de sensibilisation aux règles d'hygiène alimentaire et d'un volet éducatif inscrit dans le cadre du projet d'école.

2400 élèves répartis dans 20 écoles devraient bénéficier de ces petits déjeuners servis à l'école le matin.

Le petit déjeuner est composé de biscottes, miel, confiture abricot ou fraise, compote pomme ou poire, jus d'orange ou pomme et lait chocolaté. Les services de l'Education nationale participent financièrement à cette opération à hauteur de 1,3€/enfant/petit déj. (convention en cours d'élaboration).





△ INTERVENTION DES ETAPS DANS LE TEMPS SCOLAIRE

La Ville de Limoges a souhaité depuis le printemps 2018 proposer aux enseignants des écoles élémentaires de la Ville, l'intervention des ETAPS dans le temps scolaire.

Auparavant les ETAPS de la Ville n'intervenaient que dans les temps péri et extra-scolaires. Cette intervention a été mise en place sans charge financière supplémentaire, à masse salariale constante affectée au service.

Les activités retenues doivent toujours faire partie des programmes et textes officiels et sont proposées aux enfants des classes de CM2.

Elles s'attachent à respecter les principes suivants :

- projet portant sur des activités spécifiques où la présence d'un ETAPS est indispensable (activités à encadrement renforcé);
- les ateliers sportifs se déroulent les après-midi ;
- prise en compte des possibilités matérielles de pratiquer l'activité (proximité et disponibilités des installations sportives, disponibilité du matériel pédagogique).

Liste des activités sportives proposées :

Tir à l'arc, Apprentissage Vélo (savoir rouler), Course d'orientation, Gymnastique, Roller, Escalade, GEA (grimpe encadrée dans les arbres).

Depuis 2020/2021, les périodes de l'année scolaire sont découpées en 3 trimestres.

L'objectif est que sur 2 ou 3 années, l'ensemble des classes de CM2 puissent bénéficier de cette intervention.

Fréquentation 2020/2021 : 586 élèves dont 45% issus des écoles QPV ont pu bénéficier de cycle d'apprentissage sportifs de 9 à 10 séances.



☐ CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE 2022-2023

Pour cette rentrée 2022-2023 :

Limoges compte 62 écoles, accueillant plus de 8 800 élèves.

La restauration scolaire réaménagée :

- → 20 sites de restauration pour environ 6 000 élèves
- → la Ville s'est engagée dans un programme pluriannuel de restructuration globale de l'offre de restauration scolaire

Le Programme de réussite scolaire (PRE) :

→ Plus de 400 enfants bénéficient d'un accompagnement dans le cadre de ce dispositif

Les équipements informatiques dans les écoles :

→ La Ville consacre 390 000 € en 2022 pour l'investissement et le renouvellement de matériel informatique dans les écoles.

D'importants travaux de rénovation engagés dans les écoles :

→ 2,72 million d'euros ont été investis par la Ville pour des travaux estivaux au sein de 15 groupes scolaires

Extension et restructuration du groupe scolaire Condorcet-Roussillon :

→ Dernière phase : travaux en cours pour la restructuration de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire Roussillon

Montant des travaux : 3 350 000 € TTC



LE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES

PLAN NUMÉRIQUE POUR L'ÉCOLE

Le Plan numérique, initié par le ministère de l'Éducation Nationale, permet d'orienter et programmer les différents équipements des écoles et de développer les usages du numérique dans les établissements scolaires.

En 2022, la Ville de limoges a consacré un budget de 390 000 € à l'investissement et au renouvellement de matériel informatique dans les écoles.

Ce budget a servi en partie au renouvellement de Tableaux Numériques Interactifs (TNI) dans les écoles élémentaires. La Ville et les services départementaux de l'Education nationale travaille à l'élaboration d'une charte des "bons usages" du numérique à l'école.

Les agents de la Direction des Systèmes d'Information assurent l'accompagnement technique des enseignants pour l'utilisation des équipements et la maintenance.



© Ville de Limoges



UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) À L'ÉCOLE ET À LA MAISON

Beneylu School, l'ENT lancé par la Ville de Limoges, permet aux élèves, parents et enseignants de communiquer et d'accéder à de nombreuses fonctionnalités sur une plateforme sécurisée.

Les enseignants référents pour l'usage du numérique accompagnent les professeurs volontaires afin de découvrir tous les outils et usages de cet environnement numérique de travail.

Depuis cette année, Beneylu School a enrichi le contenu de l'ENT et propose une nouvelle navigation plus ergonomique. Les mêmes fonctionnalités sont disponibles désormais sur PC et smartphones (Andoïd et IOS)





LA RESTAURATION SCOLAIRE

DES RESTAURANTS SCOLAIRES RÉAMÉNAGÉS

À Limoges, la restauration scolaire des écoles municipales est organisée à partir de 20 sites qui distribuent les repas pour environ 6 000 élèves.

A cette rentrée, 14 sites scolaires sur les 34 que compte la Ville sont encore dépourvus de restaurants. Pour déjeuner 1 860 élèves doivent donc se déplacer en bus spécialement affrétés.

Ce transport étant source de fatigue pour les enfants, la Ville de Limoges s'est engagée dans un programme pluriannuel de restructuration globale de l'offre de restauration scolaire visant, d'une part, à réduire progressivement le nombre d'élèves transportés quotidiennement et, d'autre part, à mettre en place des solutions organisationnelles qui répondent aux normes actuelles en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Par ailleurs, un second menu végétarien sera servi le jeudi à titre expérimental en début d'année scolaire. A l'issu de cette période d'essai, une enquête auprès des parents permettra de reconduire ou non cette action.

∠ La réservation des repas avec le portail jeunesse

En connaissant à l'avance le nombre réel de rationnaires attendus chaque jour, la direction de la Jeunesse optimise la gestion de denrées et les commandes en adaptant le nombre de repas préparés.

∠ Les tarifs

Les tarifs de la restauration scolaire varient de 1 € à 5 € par repas en fonction du quotient familial pour les familles domiciliées à Limoges ayant réservé le repas de leur enfant.

Le détail du coût de revient global d'un repas pour l'année 2021 s'établit à 12,88 euros. Le tarif moyen acquitté par les familles est de 3,02 euros en 2021. La ville prend à sa charge 77% du prix de revient du repas.

Tranches de quotient familial 2022	Tarifs du repas 2022
Moins de 350	1,00 €
De 350 à 399	1,70 €
De 400 à 449	2,20 €
De 450 à 549	2,80 €
De 550 à 749	3,30 €
De 750 à 949	3,90 €
De 950 à 1 199	4,40 €
Plus de 1 199	5€

Tout repas réservé et non annulé est facturé à l'exception des cas suivants : sorties scolaires, classes de découvertes, hospitalisation de l'enfant, exclusion temporaire de l'enfant, éviction pour contagion.

Les familles fournissant un « panier repas » dans le cadre d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) bénéficient d'une minoration du tarif de 30 %.

Une majoration est appliquée aux familles ne résidant pas à Limoges (+ 25 %) ainsi qu'en absence de réservation (+ 50 %).

Rentrée scolaire 2022-2023



LES DIFFÉRENTES ACTIONS DE SANTÉ MENÉES

Concernant la sécurité alimentaire, la Ville de Limoges veille toujours à la qualité des produits servis dans ses restaurants scolaires, en se conformant strictement aux règles en vigueur.

L'équilibre nutritionnel est contrôlé par deux diététiciennes et les menus sont constitués de manière à offrir des repas variés et équilibrés tout en tenant compte de la variété de la production en fonction des saisons.

Les enfants présentant des allergies alimentaires peuvent bénéficier d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) sur prescription d'un médecin.

Une attention particulière est accordée au **développement de l'approvisionnement local.** Ainsi, 100 % de la viande de bœuf est d'origine Limousine, 100 % de la viande de porc et de veau sont d'origine française, 70 % des volailles sont d'origine Nouvelle-Aquitaine.

Pour répondre aux recommandations du Grenelle de l'environnement, la Ville s'est engagée à proposer des produits issus de l'agriculture biologique en privilégiant les circuits courts et les approvisionnements de proximité. Environ 30 % du budget alimentaire est dédié à l'achat local dont le bio.

La Ville s'est inscrite dans le programme de l'Union européenne « Lait et fruits à l'école » pour augmenter la distribution pendant le déjeuner dans les cantines scolaires de fruits et légumes, de lait et produits laitiers sous Signe officiel d'identification de la qualité d'origine (SIQO) : bio, Appellation d'origine contrôlée (AOC), Appellation d'origine protégée (AOP), Indication géographique protégée (IGP) et Label Rouge.

Dans le cadre de la stratégie adoptée par le gouvernement pour lutter contre la pauvreté et contre les inégalités alimentaires, la Ville de Limoges déploie, à partir de septembre 2021, le dispositif "petit déjeuner à l'école" dans 12 écoles issues de quartiers prioritaires. ce sont ainsi 1 500 élèves qui sont concernés et qui bénéficient d'un petit déjeuner équilibré 1 fois par semaine dans leur école.

Afin de limiter la surconsommation de viande (pouvant augmenter le risque de maladies), les restaurants scolaires introduisent des menus sans viande contenant davantage de fibres, de minéraux, de vitamines, et moins d'acides gras saturés.

Dans la continuité des actions engagées par la Ville de Limoges pour lutter contre les perturbateurs endocriniens, la restauration scolaire s'est engagée à ne plus servir dans des contenants en copolyester depuis septembre 2020 (gobelet, assiettes et bols) et à remplacer les produits en plastique par des produits en carton. Elle propose par ailleurs, dans les accueils de loisirs des gourdes en aluminium à la place de bouteilles d'eau jetables.

Afin de sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire, deux tables de tri mobiles sont installées dans les restaurants scolaires de Beaublanc et Léon-Blum. De même, des actions pédagogiques sont menées en lien avec les enseignants dans les classes des écoles volontaires.

Rentrée scolaire 2022-2023



□ La formation des cuisiniers

Les cuisiniers bénéficient de différentes formations destinées à améliorer leurs pratiques professionnelles : réduction du sel dans les menus et remplacements par d'autres types d'assaisonnements, meilleure utilisation des matières grasses, élaboration de menus végétariens...



Ville de Limoges

Ouverture du restaurant scolaire Aristide Beslais

Depuis maintenant plusieurs années, la collectivité s'est engagée dans une restructuration de l'offre de restauration scolaire visant à réduire le nombre d'élèves transportés quotidiennement pour aller déjeuner.

A compter du 1er septembre 2022, une cuisine satellite et 2 salles de restauration seront aménagées au rezde-chaussée de l'école élémentaire Aristide Beslais. Le vestiaire de l'agent sera situé dans le local 12.

Du mobilier neuf sera installé dans l'espace restauration. Seuls les enfants de moins de 4 ans seront installés sur des tables basses. Les autres mangeront sur des tables adultes avec des sièges rehaussés ou des sièges adultes. Le mobilier dans son ensemble sera conçu avec des matériaux limitant le poids et amortissant le bruit de la vaisselle sur les plateaux des tables. Les tables accueilleront 4 à 6 convives incitant ces derniers à plus de calme et limitant également les amplitudes gestuelles de l'agent effectuant le service.

Côté cuisine, l'agent effectuera la remise en température, le dressage des plats et la plonge. Il sera également chargé de mettre le couvert, d'effectuer le service auprès des enfants (aidé par 5 animateurs et 1 ATSEM) et nettoyer les locaux. Du matériel neuf sera installé pour la réalisation de ces tâches, notamment 2 fours de remise en température, 1 lave-vaisselle, 1 centrale de dilution, 1 évier avec douchette, une armoire froid positif, 1 table inox et deux chariots inox.

L'espace existant sera utilisé sans modification de cloisonnement, les travaux effectués ayant consisté à assurer les branchements en eau et électricité du matériel (plonge, four, armoire froide, lave-vaisselle), refaire le revêtement de sol et les peintures.

Les repas seront produits sur l'UPC de Beaublanc et livrés quotidiennement en liaison froide à Aristide Beslais.



LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS LES ÉCOLES

LES TRAVAUX RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE

La Ville est intervenue cet été dans 15 groupes scolaires.

Les travaux effectués dans les bâtiments sont réalisés sous le pilotage de la direction de l'architecture et des bâtiments, ceux effectués dans les espaces extérieurs sont réalisés sous le pilotage de la direction des espaces verts, de l'environnement et de la biodiversité; par des agents municipaux ou des entreprises extérieures.



O- Ville de Limoges

Pour cette rentrée 2022-2023, <u>2,72 millions d'euros</u> ont été investis au sein des 15 groupes scolaires.



Aristide-Beslais

Maternelle : remplacement des menuiseries extérieures : 218 000 €

Elémentaire: remplacement des menuiseries extérieures salles 11-28-10 (fin des travaux en 2023): 400 000 €



Léon BERLAND

Maternelle : réfection d'une partie de la toiture en ardoises : 166 000 €



Les BENEDICTINS

Ex-logements de fonction : démolition : 83 000 €



Léon BLUM

Elémentaire : réfection des sols désamiantés au 2ème étage, peinture, faux-plafonds et luminaires salles 37-38-39 et 40 : 63 000 €



Jacques BREL

Élémentaire : remplacement des menuiseries extérieures : 200 000 €

Maternelle : réfection de la toiture : 200 000 €

Rentrée scolaire 2022-2023





Les FEUILLANTS

Elémentaire : remplacement des menuiseries extérieures : 145 000 €



Jean MACE

Maternelle : réaménagement complet de l'aire de jeux : 59 000 €



Jean MONTALAT

Elémentaire : reprise étanchéité des casquettes du préau : 36 000 €



🔼 Jean ZAY

Élémentaire : réfécton de la salle 18 pour classe polyhandicapés, de la BCD, de la salle de maitres et instalation d'une douche dans les sanitaries : 102 000 €



Edouard HERRIOT nord

Elémentaire : remplacement des menuiseries extérieures : 171 000 €



Edouard HERRIOT sud

Maternelle : pose des stores extérieurs au RDC et des menuiseries (Fin des travaux en 2023) : **351 000 €**



MONTJOVIS

Maternelle : réaménagement complet de l'aire de jeux : 52 000 €



MONTMAILLER

Elémentaire : remplacement du portail en 3 vanteaux situé rue des Anglais : 8 000 €



Odette COUTY

Maternelle : réfection du sol et peinture de la salle 27 RDC bas : 35 000 €



SAINT-LAZARE

Maternelle: réparation du réseau d'eaux usées dans le vide sanitaire: 5 000 €



Victor HUGO

Primarisée : étanchéité extérieure des pignon de l'élémentaire et maternelle : 7 500 €



©- Ville de Limoges





L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE CONDORCET-ROUSSILLON

L'extension et la restructuration du groupe scolaire Condorcet-Roussillon, débutées en 2011, devraient s'achever à la rentrée. Ces travaux sont divisés en 5 phases visant à réunir les écoles Condorcet et Roussillon en un seul groupe scolaire.

Les 4 premières phases de travaux pour un montant de 8 080 000 € TTC ont déjà permis la construction :

- d'un nouveau bâtiment et la transformation de l'ancien restaurant scolaire pour accueillir les CP, CE1 et CE2.
- d'un nouveau restaurant scolaire,
- de deux extensions,
- d'une restructuration complète d'un bâtiment pour accueillir les élèves de maternelle.

La phase 5, dernière étape de ce programme, a débuté en octobre 2019. Pour un montant de 3 350 000 € TTC, cette dernière tranche de travaux concerne la restructuration de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire Roussillon qui réunira les élèves du cycle 3 (CM1 et CM2).

Ce nouveau bâtiment qui intègre une extension avec un ascenseur et un préau. Pour cette rentrée, une partie de la cour sera d'ores et déjà aménagée.

Dans le courant de l'année prochaine, les anciens bâtiments inutilisés seront démolis et les espaces extérieurs ainsi libérés seront végétalisés pour un montant global de 351 800 € TTC.

Pour la partie à restructurer, le traitement thermique du bâtiment a été réalisé sur la base des choix suivants :

- la façade arrière est isolée par l'extérieur, avec un habillage en panneaux composites compacts lisses de couleurs différentes (jaune, rouge et gris).
- les façades de l'extension et le pignon Est sont traités de la même manière.
- la façade donnant sur la cour de récréation est isolée par l'intérieur, et les enduits extérieurs sont repris avec une alternance de couleurs correspondant aux couleurs des panneaux composites.
- la toiture du bâtiment restructuré sera est entièrement reprise rénovée. Elle sera en bac acier de couleur noire, comme celle de l'extension. Cette couverture accueillera accueille des panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité auto-consommée en partie, le surplus étant revendu.





LA RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE RENÉ BLANCHOT

Le bâtiment réhabilité est destiné à accueillir pour la rentrée 2023 les écoles maternelles et élémentaires. Les travaux sont réalisés en site occupé en deux phases.

Le bâtiment réhabilité disposera d'un réfectoire pour les élèves de maternelle.

Entièrement accessible, l'école sera dotée de panneaux photovoltaïques, de cuves de récupération d'eau de pluie et d'une isolation thermique réduisant la consommation d'énergie.

Les 2 cours seront réaménagées totalement pour la rentrée 2023.

Après une première phase qui a permis de rénover la partie haute du bâtiment, les élèves de l'élémentaire s'installeront provisoirement pour cette année scolaire dans ces nouveaux locaux.

La partie basse du bâtiment sera restructurée dans la seconde phase des travaux durant cette année scolaire 2022-2023.

En septembre 2023, les élèves de l'élémentaire intégreront définitivement leurs nouvelles salles de classe tandis que les élèves de maternelle s'installeront dans les locaux ainsi libérés.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 4 millions d'euros pour les 2 phases.





LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS AU TRAVAIL



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS AU TRAVAIL

Les 66 jeunes élus du conseil municipal des enfants vont bientôt terminer leur mandat, les élections pour constituer le nouveau et quatrième conseil municipal de Limoges se dérouleront en novembre prochain, dans les écoles publiques et privées de la ville.

Pour être candidat, il faut habiter et être scolarisé à Limoges en CM1 ou CM2. Les électeurs sont les élèves de CM1 et CM2 scolarisés à Limoges.

Dans le respect de la neutralité politique et dans une démarche de démocratie participative, cette instance souhaite contribuer à la formation des citoyens de demain, en impliquant les jeunes dans la vie de leur ville.

Répartis en quatre commissions thématiques de travail, les jeunes élus découvrent le fonctionnement de la mairie, proposent leurs propres projets et participent ainsi à l'amélioration du quotidien de tous les enfants de la commune.

Deux séances plénières par an, présidées par Le Maire, permettent aux jeunes élus de rendre compte de leur travail et de faire valider leurs propositions.

Parmi les récents projets portés par le conseil municipal des enfants, on peut noter la réalisation d'une chanson en version slam et d'un clip sur le thème de la solidarité avec le don de clés USB aux associations œuvrant dans le domaine de l'aide à la scolarité, le tournage de pastilles vidéo sur les valeurs du sport, l'animation d'émissions de radio en partenariat avec France Bleu Limousin.

Les jeunes élus du conseil municipal des enfants de Limoges, souhaitant aussi sensibiliser au respect de l'environnement et à la protection de la nature, ont eu l'idée de proposer des aménagements dans les parcs et jardins de la ville pour permettre aux enseignants qui le souhaitent de faire classe dehors. Ces aménagements simples, réalisés avec des matériaux de récupération par la direction des espaces verts, de l'environnement et de la biodiversité seront installés dans les 5 sites suivants, opérationnel à la rentrée 2022 :

- Parc Victor Thuillat centre-ville
- Parc du Talweg Val de l'Aurence
- Parc de Nadalon bords de Vienne
- Bois à côté de l'espace Sanfourche Beaubreuil
- Parc de l'Aurence 1

Par ailleurs, la 5^e édition de la Journée sans voiture, projet initié par le conseil municipal des enfants, se déroulera cette année le samedi 17 septembre 2022, de 10h à 18h, dans le centre-ville de Limoges.

Il est à noter que la 5ème édition de la Journée sans voiture, projet initié par le conseil municipal des enfants, se déroulera cette année le samedi 17 septembre 2022, de 10 h à 18 h 00, dans le centre-ville de Limoges.